

ANNEXE XV :

GLOSSAIRE

A

Aire d'accumulation: Terrain où l'on a accumulé, l'on accumule ou l'on projette d'accumuler des substances minérales, du sol végétal, des concentrés ou des rejets miniers. Les bassins d'eau de mine, de sédimentation et de polissage sont aussi considérés comme des aires d'accumulation.

B

Bassin de confinement: Ouvrage permettant l'accumulation de substances solides ou semi-liquides de façon à prévenir ou à réduire au minimum la dispersion de celles-ci dans l'environnement.

Bassin de sédimentation: Bassin ou étang permettant la déposition des matières solides en suspension et des boues résultant du traitement.

Boues: Dépôts de matières fines gorgées d'eau provenant du traitement des effluents ou de la sédimentation des eaux d'exhaure.

C

Caractérisation: Processus regroupant les actions nécessaires à l'identification de la contamination, des risques et des impacts liés à cette contamination. Une caractérisation vise à définir la problématique d'un site.

Les travaux à réaliser afin d'atteindre les objectifs de la caractérisation seront fonction de l'ampleur de la contamination. Ces travaux peuvent aller d'un simple échantillonnage jusqu'à la réalisation de plusieurs sondages et l'aménagement de puits d'observation.

Caractéristiques physiques: Paramètres de nature physique permettant de définir un matériel: couleur, structure (microporosité et macro-porosité), perméabilité du sol tassé et en place, contenu en air et en eau, compressibilité, plasticité, cohésion, consistance, foisonnement, capillarité, dureté, granulométrie, texture, porosité, etc.

Caractéristiques chimiques: Paramètres de nature chimique permettant de définir un matériel: pH, alcalinité, pouvoir absorbant, matière nutritive, cation échangeable, composition chimique, drainage minier acide, teneurs en métaux, minéraux, composés chimiques, etc.

Concentré: Substance de valeur produite par le traitement physique et/ou chimique du minerai. Ce traitement permet de séparer les minéraux économiques de la gangue.

Contaminant: Toute substance chimique dont la concentration dépasse la concentration de fond ou qui n'existe pas à l'état naturel dans l'environnement.

D

Déchets dangereux: Matière qui, en raison de sa quantité, de sa concentration, de sa composition, de ses caractéristiques corrosives, inflammables, réactives, toxiques, infectieuses ou radioactives ou de tout autre facteur, présente, soit séparément, soit en combinaison avec une ou plusieurs autres substances, un danger réel ou potentiel pour la santé humaine, la sécurité et le bien-être publics ou l'environnement si elle n'est pas bien entreposée, traitée, transportée, éliminée, utilisée ou autrement gérée. Les rejets miniers ne sont pas des déchets dangereux.

Déchets solides: Produits rejetés solides à 20°C, les rejets d'incinération de déchets solides, les ordures ménagères, les gravats, les plâtras ainsi que tous les autres rebuts solides à cette température.

Digue: Ouvrage destiné à contenir les rejets miniers et les eaux issues des activités minières.

Drainage minier acide: Écoulement d'eau acide et contenant des métaux dissous résultant de l'oxydation naturelle des minéraux sulfures contenus dans les stériles, le minerai et les rejets miniers exposés à l'air et à l'eau.

E

Eaux d'exhaure : Eaux pompées d'une excavation afin de maintenir à sec les ouvrages d'exploitation.

Echantillonnage en vrac: Action de prélever des substances minérales en quantité de plus de 50 tonnes métriques.

Écoulement naturel: Écoulement tel qu'il était avant le début de l'activité d'exploitation.

Effluent final: Toutes les eaux rejetées par une exploitation minière ou de carrière dans le milieu récepteur.

Excavation: Toute ouverture ou dépression pratiquée par l'homme à partir de la surface. Ainsi, nous entendons par excavation, les tranchées d'exploration, les fosses à ciel ouvert, les ouvertures au jour, etc.

Extraction: Procédé d'exploitation consistant à retirer le minerai, les stériles ou les rejets miniers d'un chantier souterrain ou de la mine à ciel ouvert. Le terme « extraction » est aussi utilisé pour définir un procédé de traitement permettant de retirer d'un solide, d'un liquide ou d'un gaz une substance que l'on veut concentrer ou éliminer.

F

Fosses de captage: Fosse permettant de capter et d'acheminer l'eau contaminée vers un lieu de traitement.

H

Habitat: Cadre écologique dans lequel vivent un organisme, une population, une espèce ou un groupe d'espèces.

Haldes: L'ensemble des déblais pierreux, minéralisés ou non qui résultent de l'exploitation minière.

I

Infrastructure de soutien: Toute construction nécessaire aux activités d'exploitation. Elles comprennent notamment certaines bâtisses, les conduites de gaz, les conduites d'apport d'eau, les réseaux d'égout et d'aqueduc, les câbles téléphoniques, les réservoirs. Les infrastructures de soutien peuvent se trouver sous terre ou en surface.

Infrastructure de transport: Ensemble des installations et des ouvrages constituant les fondations du réseau de transport, c'est à dire les routes, les voies ferrées, l'aéroport, les ponts, les ponceaux, les fosses, etc.

Infrastructure électrique: Ensemble des équipements et installations se rapportant au domaine électrique, c'est à dire les lignes de transmission, les câbles électriques, les pylônes, les transformateurs, etc.

L

Lixiviat: Liquide ou filtrat qui percole à travers un milieu donné.

M

Mort-terrain: Dans l'exploitation d'une mine ou de carrière, terrain stérile recouvrant la formation exploitable ou le roc.

Milieu récepteur: Ecosystème naturel terrestre ou aquatique où sont émis, déversés ou déposés les gaz, les liquides et les solides générés par une exploitation minière ou de carrière.

Minerai: Masse rocheuse contenant des minéraux de valeur en teneur et en quantité suffisantes pour en justifier l'exploitation.

N

Niveau de létalité aiguë : Niveau où la toxicité de l'effluent entraîne la mort de plus de 50% (CL₅₀) des (poissons de rivière indigènes au Congo) dans un essai réalisé sur 10 (poissons de rivière indigènes au Congo) exposés pendant 96 heures à un échantillon d'effluent final; ou niveau où la toxicité de l'effluent entraîne la mort de plus de 50 % (CL₅₀) des individus d'une population de (crustacés de rivière indigènes au Congo) exposés pendant 48 heures à un échantillon d'effluent final, la toxicité est alors supérieure à une unité toxique aiguë (UTa).

O

Ouvertures au jour: Sont considérées comme des ouvertures au jour les puits, les cheminées, les galeries à flanc de coteau, les rampes, les chantiers souterrains ouverts en surface et tous les autres accès aux ouvrages souterrains.

P

Paliers verticaux: Dans une fosse à ciel ouvert, distance verticale entre deux paliers horizontaux.

Parc à rejets miniers: Endroit où l'on entrepose les substances minérales rejetées et les eaux provenant notamment des opérations de traitement du minerai. Font aussi partie intégrante du parc à rejets miniers les différents bassins adjacents à ce dernier.

Pilier de surface: Massif rocheux de géométrie variable, minéralisé ou non, situé au-dessus de l'ensemble des excavations de la mine souterraine.

Ponceau: Petit pont permettant la libre circulation des véhicules au-dessus des ruisseaux et des ruisselets.

Produits pétroliers: Comprennent le carburant (essence, carburant diesel et carburant d'aviation), les combustibles (mazout léger et lourd), les lubrifiants (huiles neuves ou usées, graisses). Ne sont pas considérés comme des produits pétroliers: le gaz liquéfié (propane, gaz naturel, etc.), les huiles utilisées dans les systèmes hydrauliques, les huiles servant au refroidissement, les huiles minérales et végétales utilisées pour travailler les métaux et les BPC.

R

Rattachement stratigraphique: Etablissement d'une corrélation lithologique des différentes unités géologiques, en tenant compte des faciès rocheux, dans le but de localiser le gisement dans la séquence des événements géologiques.

Réaménagement: Réorganisation globale de l'espace permettant l'utilisation d'un ancien site d'activité minière à une nouvelle fonction ou vocation (par exemple: récréative, industrielle, etc.)

Recouvrement: Mise en place d'une couverture sur le sol. La couverture peut comprendre un système multicouches avec ou sans couvert végétal, une barrière humide ou tous les autres procédés de confinement des matières contaminantes.

Régalage: Action de niveler le terrain de façon à le rendre compatible avec le relief environnant.

Remblayage: Dans le sens de « remblayage des ouvertures souterraines », ce terme désigne l'action de retourner sous terre des rejets miniers, afin d'assurer la stabilité des chantiers de travail.

Roches encaissantes: Terme général désignant la roche immédiate supportant le gisement ou la zone minéralisée.

S

Scarifier: Ameublir le sol avant de procéder à son hersage.

Sol contaminé: Sol dont le contenu en substances chimiques dépasse de façon significative la concentration de fond à la suite d'une activité minière, ou qui renferme des substances qui n'existent pas à l'état naturel dans l'environnement.

Sol végétal: Couverture constituée de matière organique facilitant le développement du couvert végétal. Elle doit être bien équilibrée quant à son contenu en azote, en potassium et en phosphore.

Stériles: Roche dont les concentrations éventuelles en substance utile sont jugées non valorisables. On distingue les stériles francs, les stériles de sélectivité et les stériles de traitement (tailings)

Stérile franc : Roche ne présentant aucune concentration anormale en éléments utiles.

Stérile de sélectivité : Minerai dont les teneurs sont jugées non économiques au moment de l'extraction.

T

Terre végétale: Terre où abondent les débris de plantes et les produits de leur décomposition. Elle doit aux végétaux une bonne part de sa matière organique et de sa structure.

Terril: Dépôt de produits stériles, généralement conique constitué par décharge ponctuelle.

Tour de décantation: Ouvrage permettant l'évacuation des eaux de crues et le maintien du niveau d'eau dans le parc à rejets miniers.

Toxicité aiguë : Résultat d'un test biologique qui dépasse le seuil de mortalité standard de l'espèce utilisée pour le test. Il s'agit de la mesure de la capacité ou du potentiel inhérent d'une substance toxique de provoquer des effets néfastes (mortalité) sur un organisme vivant. Dans le présent contexte, il s'agit d'un effluent minier qui atteint le niveau de létalité aiguë. L'unité toxique aiguë (UTa)=100 divisé par la concentration de l'échantillon pour laquelle 50 % des organismes testés meurent ($100/CL_{50}$).

Traitement du minerai: Opération consistant à extraire du minerai, du concentré ou des rejets miniers, la ou les substances économiques qui y sont contenues.

U

Usine (ou atelier)de traitement: Ensemble des installations de surface servant à l'enrichissement du minerai. Il s'agit des installations permettant de récupérer les métaux ou de concentrer les minéraux de valeur pour leur traitement dans une fonderie ou toute autre méthode de réduction.

V

Verse : Dépôt de produits dont la partie supérieure est une plate-forme.

Vu et approuvé pour être annexé au Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier.

Fait à Kinshasa, le 26 mars 2003

Joseph KABILA